

Améliorer la qualité du tri



L'Agglomération Saumur Val de Loire intensifie les mesures auprès de ses habitants pour améliorer la qualité du tri des emballages & papiers

La préservation de l'environnement et la bonne gestion des déchets des habitants à l'échelle du territoire est un axe de travail fort chez les élus de l'Agglomération Saumur Val de Loire. Pour preuve, l'harmonisation de la gestion des déchets (consignes de tri et modalités de collecte, récupération des déchèteries...) aboutie en 2022 sur l'Agglomération Saumur Val de Loire, fusionnant 5 structures gestionnaires en une seule, a nécessité de déployer de réels efforts sur 3 ans pour optimiser et simplifier les tournées de collectes et règles de tri.

Outre la simplification du geste de tri pour l'utilisateur réalisée à l'issue de cette homogénéisation et compte-tenu des initiatives (*décrites dans ce dossier*) menées par Kyrielle, l'opérateur Déchets ménagers de l'Agglomération Saumur Val de Loire, il résulte qu'il existe toutefois une marge de progression notable **dans la qualité des déchets qui arrivent au Centre de tri**. Un nouvel enjeu pour l'agglomération cette fois-ci, qui nécessitera l'adhésion de tous les habitants dans leur façon de mieux trier emballages et papiers. Zoom sur les raisons de cette amélioration nécessaire et sur les initiatives 2024 impulsées par Kyrielle et l'agglomération pour mieux trier et donc limiter les refus de tri (emballages et papiers) qui coûtent cher à l'environnement... et à la collectivité.

QU'EST-CE QU'UN REFUS DE TRI ?...

Il s'agit de la part des **déchets non conformes** issus des bacs jaunes et des points d'apport volontaire «emballages» triés en centre de tri. Parmi les déchets non conformes lors du tri des emballages, on y retrouve les papiers qui sont isolés et quantifiés. L'impact pour ces déchets qui sont identifiés lors du tri est double :

→ **IMPACT ENVIRONNEMENTAL** Les déchets sont éliminés **sans être valorisés**.

→ **IMPACT FINANCIER** La collectivité doit payer **le coût de traitement** (centre de tri) **ET le coût d'élimination** pour ces déchets, **en incluant le transport inter-sites** de ceux-ci.

EMBALLAGES / LES CONSTATS

Ces refus, nombreux, pourraient facilement être évités car ils sont dûs :

→ à l'**imbrication des emballages** les uns dans les autres. L'amalgame formé les rend indissociables et donc non valorisables (exemple : des pots de yaourts compactés dans une boîte de conserve).

- **aux erreurs de dépôts des usagers** dans leurs bacs jaune ou dans leurs points d'apport volontaire. On y retrouve trop de vêtements & chaussures, de plastiques non recyclables (jouets...), d'appareils électroniques cassés, de produits d'hygiène à usage unique ou de nettoyage (mouchoirs en papier, couches, serviettes, cotons, essuie-tout, lingettes...), de déchets d'activités de soins à risques infectieux (seringues) de pièces métalliques ou de papiers. A l'exception d'objets métalliques, ces produits doivent être jetés dans le bac marron «ordures ménagères». Les appareils électroniques doivent être jetés en déchèterie. Si les vêtements sont en bon état, des bornes de dépôts «textiles» sont en place sur tout le territoire.
- **aux dépôt de sacs noirs (ou opaques)** dans les bacs jaune ou les points d'apport volontaire «Emballages». Rappelons ici que seuls les dépôts d'emballages en vrac ou les dépôts en sacs transparents sont acceptés.
- **aux emballages retrouvés pleins...** renfermant un produit non utilisé.

LES CHIFFRES DU REFUS DE TRI...

Le circuit logistique, technique...



Un déchet refusé au centre de tri Trivalor va devoir s'acquitter de :

- 1) son transport depuis les centres de transfert de Saumur (Bellevue) ou de Doué-en-Anjou jusqu'à S^t-Barthélémy d'Anjou
- 2) son traitement comme déchet refusé *in situ*
- 3) son transport à destination de l'Unité de Valorisation Energétique de Lasse « La Salamandre», gérée par le SIVERT
- 4) son traitement sur place pour être incinéré.

DISTANCES

Bellevue > Trivalor
60 KM

Doué > Trivalor
46 KM

Trivalor > UVE Lasse
47 KM

Une augmentation des tarifs

L'année 2023 a connu une forte augmentation des tarifications du coût des traitements et dans une moindre mesure des transports également. Au préalable, il faut noter que jusqu'en juin 2022 le SIVERT a pris en charge le coût des refus de tri. C'est à partir de juillet 2022 que la CASVL a commencé à prendre en charge financièrement les emballages refusés.

- Coût total pour une tonne 2022 (transports + traitements) 291,96 € HT
- Coût total pour une tonne 2023 (transports + traitements) **363,65 € HT**

Taux de refus
emballages
2022

25,12%*

1 257 Tonnes refusées

=

4,45 € TTC / HABITANT / AN **

Taux de refus
emballages
2023

24,61%*

1 110 Tonnes refusées

=

4,89 € TTC / HABITANT / AN **

* SOURCE : TRIVALOR

** SUR UNE BASE DE 99 000 HABITANTS

Un suivi régulier grâce aux caractérisations

La caractérisation consiste à se rendre sur le site et à procéder, avec l'aide d'un opérateur, à un tri minutieux de l'échantillonnage de déchets réalisé. Les déchets séparés sont ensuite identifiés et pesés. Cela permet aussi de comparer avec ce qui est expédié.

18 caractérisations en flux emballages ont été réalisées en 2022 et autant en 2023, au centre de tri TriValor à St-Barthélémy-d'Anjou. Ce nombre conséquent permet d'avoir une bonne représentativité de la composition des emballages sur tout le territoire. Pour chaque caractérisation, un poids minimum de 35kg d'échantillon de déchets est exigé.

PAPIERS / LES CONSTATS

Les papiers sont trop souvent placés dans les mauvais contenants : bacs jaunes ou point d'apport volontaire «emballages». On les retrouve également dans le bac marron «ordures ménagères» alors qu'ils peuvent être valorisés grâce au recyclage, au lieu d'être incinérés.

Il est rappelé ici que les papiers sont à déposer dans les points d'apport volontaire «papiers» répartis sur tout le territoire ou sur les déchèteries : **c'est un tri distinct des emballages**.

Sont présentées ci-dessous les statistiques de la part des papiers retrouvée dans les emballages à l'issue du tri réalisé par Trivalor.



Coût du transport entre Chacé (Entreprise Passenaud) / Bellevue et l'UVE de LASSE : entre 120 et 130 € HT la Tonne.

Taux de refus
papiers dans les emballages
2022

9,99%*

147 Tonnes
de papiers dans les emballages

=
0,22 € TTC / HABITANT / AN **

Taux de refus
papiers dans les emballages
2023

6,87%*

129 Tonnes
de papiers dans les emballages

=
0,19 € TTC / HABITANT / AN **

* SOURCE : CARACTÉRISATION TRIVALOR/SAUMUR AGGLOPROPRETÉ

** SUR UNE BASE DE 99 000 HABITANTS

LE POSITIONNEMENT DE L'AGGLOMÉRATION

Même à la baisse depuis ces deux dernières années, il demeure que les statistiques concernant les refus de tri des emballages en centre de tri sont bien au-dessus de la moyenne nationale (22,3%*), régionale (21,2%*) et départementale (18,3%*).

Concernant les papiers, une amélioration entre 2022 et 2023 est notable. L'objectif de ne pas dépasser les 10% est tenu, même si une progression est souhaitable.

L'agglomération souhaite ainsi s'armer d'une communication intensifiée pour sensibiliser le plus grand nombre d'usagers et ainsi réaliser une collecte de qualité.

* Données 2021 - CITEO

LES SOLUTIONS PROPOSÉES

Cravate de tri



Après un contrôle du bac «emballages», réalisé par les agents de Kyrielle, celui-ci se verra apposer «une cravate» avertissant l'usager qu'il comporte une erreur de tri à l'intérieur. Les contrôles seront de plus en plus minutieux et fréquents. A terme, les bacs «emballages» non conformes seront refusés. Un ambassadeur de tri se déplacera pour expliquer et faire un rappel des consignes de tri.

Encore jamais réalisée sur le territoire, cette initiative inspirée de l'outil mis en place par CITEO sera lancée à partir du 25 mars 2024.



Réfection de l'affichage sur les points d'apport volontaire

Viellissants et parfois peu lisibles, les adhésifs d'identification des points d'apport volontaire ainsi que les adhésifs des consignes de tri sont en cours de remplacement par les agents de Kyrielle.

Les adhésifs affichant les consignes de tri comportent un renvoi vers l'appli Kyrielle (QRCode) en cas de doute sur le dépôt d'un déchet.



Un guide du tri mis à jour



Tiré à 5000 exemplaires, le guide du tri vient d'être actualisé. Il sera disponible en mairie fin mars et dorénavant déjà disponible à l'accueil de Kyrielle, en déchèterie ou téléchargeable sur www.sauumur-aggloproprete.fr et sur l'appli Kyrielle.

Une actualisation de l'affichage dans les habitats collectifs

Un affichage sera placé dans les locaux poubelles des immeubles. Plus claires, ces affiches insistent sur les flux qui peuvent être liés dans les bacs ou dans les points d'apport volontaire. Une annonce aux syndicats de copropriété et aux bailleurs sera envoyée.

A noter, pour les logements collectifs, qu'une collaboration a été mise en place avec les syndicats de copropriété, afin tout d'abord de vérifier ou d'adapter la dotation en bacs et l'affichage des consignes de tri. Ensuite, si besoin, un passage en porte-à-porte est réalisé pour sensibiliser les habitants. Ce travail est déployé depuis 2022.



Une communication accentuée sur les Réseaux & Internet

Les contenus et ressources existantes créés par CITEO (campagnes «On ne lâche rien», vidéos sur la qualité du tri, les consignes, la valorisation des déchets...), sont désormais affichés sur la page Facebook et le site Internet de Kyrielle.



La sensibilisation des générations futures

Sur l'année scolaire 2022-2023, plus de 5 000 élèves ont été sensibilisés au tri et à la prévention des déchets. 488 animations et visites ont été réalisées. 77 établissements scolaires de la maternelle au lycée ont été impliqués. 6 nouvelles écoles sont entrées dans une démarche de réduction de leurs déchets au travers du programme École Zéro Déchet... Kyrielle poursuit ses efforts afin de mieux trier ses déchets et limiter le poids des poubelles.



L'appli Kyrielle

Proposé dans le cadre de son Plan Local de Prévention des Déchets 2021-2027, Kyrielle offre un service afin de mieux être informé et ainsi mieux gérer les déchets. L'application est personnalisée en fonction de l'adresse de l'utilisateur. Outil puissant pour toutes les recherches d'infos sur les déchets, interactive, cette appli est gratuite et permet aisément de retrouver un guide du tri, une localisation des points d'apport les plus proches ou de recevoir des alertes pour sortir les bacs...

Réduction des opercules sur les points d'apport volontaire «papiers»

Le secteur Sud a été identifié comme comprenant le plus de refus de papiers. Face à ce constat, l'agglomération a procédé à la mise en place de plaques réductrices sur les ouvertures des colonnes de papier, identiques au secteur Nord (secteur le mieux trié).



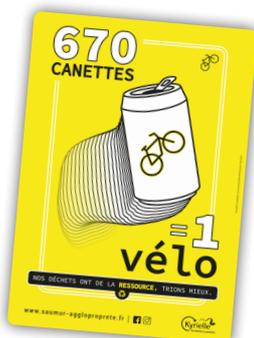
Un travail en synergie avec CITEO

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage.

CITEO met en place des outils de communication à l'usage des collectivités et leur apporte également son expertise avec un accompagnement afin de délivrer les bons messages aux habitants. L'Agglomération Saumur Val de Loire s'engage ainsi à collaborer pour optimiser sa gestion des déchets, à réduire ses coûts, à sensibiliser le public et à accéder à des ressources précieuses dans le domaine du recyclage... pour atteindre des objectifs concrets, au bénéfice de tous.



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.



Une campagne de communication à venir

Prévue pour ce premier semestre, une campagne de communication incitative au «mieux trier» sera déployée à l'échelle du territoire (Affichage urbain, communal, Aencrage et extensions sur le web). Les dernières campagnes menées datent de 2022-2023 (flocage du parc de véhicules de Kyrielle) et 2021 pour les emballages.



Le centre de tri joue un rôle crucial dans le processus de recyclage, contribuant ainsi à la préservation de l'environnement et à la conservation des ressources. Cependant, l'un des défis majeurs auxquels sont confrontés les centres est la gestion des refus de tri, en particulier les emballages et les papiers non recyclables ou contaminés. La répercussion d'un mauvais tri est immédiate en termes financier et environnemental au niveau de la collectivité qui doit assumer les coûts.

Cette problématique complexe requiert une attention soutenue afin de maintenir l'efficacité et la viabilité des opérations de recyclage. Cette attention relève du geste de tri de l'utilisateur qui doit s'appliquer à respecter les consignes de tri. Un contrat tacite mais «gagnant-gagnant» qui doit s'établir entre les habitants et la collectivité. « *Si chacun fait sa part...* ».

L'Agglomération Saumur Val de Loire, Kyrielle en partenariat avec CITEO investissent ainsi dans des solutions comme la sensibilisation du public, l'accompagnement du geste de tri des usagers, la plus large communication ou l'adaptation d'installations techniques.

C'est précisément grâce à ce «mix» que l'objectif de redescendre les taux de refus à une moyenne honorable pourra être atteint.

L'essentiel tient en ces mots :

Tous les emballages et tous les papiers se trient dans leurs contenants jaunes et bleus réservés.

Les emballages devant être bien vidés, séparés les uns des autres, et non lavés.

Renseignements

Kyrielle / Saumur Agglopropreté - 201 Boulevard Jean Moulin
49400 SAUMUR / 02 41 50 44 67 / accueil@agglopropre49.fr
www.saumur-aggloproprete.fr

CONTACT PRESSE

Service Communication
Ville de Saumur et
Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
Jérôme ROVIRA
06 47 57 83 81
jerome.rovira@saumurvaldeloire.fr